

la phase des révélations avouées par ceux qui, précisément, tenaient le plus à n'en faire et à n'en admettre aucune. Sans remonter jusqu'au général Mercier qui, en 1896, se vantait dans les journaux d'avoir provoqué une condamnation, grâce à la production en secret de documents ignorés de l'accusé, et, deux mois plus tard, affirmait que le bordereau seul, c'est-à-dire une simple expertise d'écritures, avait suffi à convaincre unanimement les juges de Dreyfus; sans remonter jusque-là, dis-je, nous avons, affirmé solennellement par le correspondant parisien de la *Patrie*, l'anti-dreyfusard et esterhazien G. Latouche, l'aveu que ce cher commandant Esterhazy, escroc, faussaire, parjure, adultère, est bien, comme Emile Zola l'a cru, l'homme qui a écrit la lettre-missive, ce bordereau que les experts Bertillon, Charavay et Teyssonières ont, sur leur âme et conscience, déclaré être de la main même de Dreyfus.

Esterhazy, besogneux, escroc, faussaire, parjure et adultère était, à cette époque, à l'emploi de l'état-major français; et c'est sur l'ordre de ses chefs, s'il faut encore en croire G. Latouche, que ce misérable fabriqua la pièce accusatrice, la seule qui ait jamais existé contre le malheureux Dreyfus. Entre Esterhazy, le collègue et l'ami des Henry, des du Paty de Clam, lequel, dans ses lettres à Mme de Boulancy, disait que "les Allemands n'auraient qu'à prendre des bâtons pour chasser les Français devant eux," et le capitaine Dreyfus, sur le champ du déshonneur, imposant silence aux tumultueuses souffrances de son âme et envoyant au drapeau un salut et une protestation dans un cri: "Vive la France!" mon cœur n'a pas balancé, et j'ai dit: ce malheureux ne peut être un traître, c'est un martyr. Voilà pourquoi, seul entre tous les journalistes canadiens-français, j'ai adopté la manière de voir du "pornographe" Zola, du "socialiste" Bernard Lazare, du "collectiviste" Jean Jaurès du protestant Francis de Pressensé, de l'anarchiste Charles Albert, car je l'ai crue, je l'ai sentie conforme à la vérité, à la justice.

Quand il s'agit de justice et d'humanité, à l'instar de M. de Pressensé, je tiendrai toujours singulièrement à honneur de mettre loyalement ma main dans la main des hommes qui ont eu le courage de fouler aux pieds mille considérations de caste, d'intérêt, d'égoïsme, pour plaider la cause du droit et de la vérité.

J'avais l'intention de récapituler dans ce numéro l'affaire Dreyfus, en passant par

les affaires Zola et Esterhazy, qui ne sont, à vrai dire, que des incidences du même drame. Certains, remplis d'un faux zèle, persistent à ne voir que des ennemis de la France dans ceux qui estiment que cette affaire, si elle n'est promptement et justement liquidée, aboutira à déconsidérer l'armée française aux yeux de l'univers entier.

Pour les gens qui se figurent qu'il n'existe pas en France d'officiers qui voient exactement comme je vois, comme nous voyons, nous, les dreyfusards, je vais leur fournir l'occasion de se convaincre que la seule position intelligente et patriotique à prendre est celle que les dreyfusards ont prise et maintenue en dépit des outrages et des menaces.

Anti-dreyfusards, esterhaziens, anti-sémites, jobards, fervents animés d'un zèle mal éclairé, hommes de bonne foi trompés par des machinations savantes, ralliez-vous à la revision au grand jour, à la revision complète, sans réticences, sans mensonges, à la revision qui vengera les innocents déshonorés et châtiara les coupables dont l'audace devant un peuple aveuglement confiant, aveuglement dévoué, n'avait d'égales que leur noirceur et leur indignité.

Antidreyfusards, esterhaziens, etc., lisez donc ce que des officiers français non compromis écrivent maintenant sur la question de revision.

Je vous présente le colonel Robert, un vieux de la vieille.

WILFRID GASCON

LA REVISION

Notre éminent confrère Hervé de Kérohan, rédacteur en chef du "Soleil" recommande à ses lecteurs un article publié dans la "France militaire" par le colonel F. Robert, un des vaillants, parmi les officiers de notre vieille armée, article en faveur de la revision au grand jour. "L'Autorité", 13 septembre.

L'immense majorité du pays et de l'armée, tous ceux qui mettent les intérêts de la patrie au-dessus de leurs sentiments personnels (j'allais dire passionnels), applaudiront à la résolution que vient de prendre le gouvernement de reviser le procès Dreyfus.

Nous sommes en effet acculés, depuis plusieurs années à une situation sans issue, qui suscite des animosités et des haines inconnues jusqu'alors, qui agite le pays dans ses moelles, et qui aboutit fatalement à déconsidérer l'armée vis-à-vis du pays, la France aux yeux de l'étranger.

Il est certain que tous les incidents sensationnels auxquels nous assistons depuis

deux ans: condamnations par les conseils de guerre et les conseils d'enquête d'officiers supérieurs, arrestations bruyantes successives de personnalités militaires qu'on incarcère pour les relâcher quelques jours après, publication de lettres intimes déshonorantes, falsification de documents officiels contre un condamné, tout cela a ébranlé le prestige de l'armée et abreuvé d'une profonde amertume un grand nombre d'officiers.

Nos ennemis se réjouissent de ces déchirements qui font plus de mal à la France que toutes nos défaites accumulées de 1870, car à ce moment-là du moins il nous restait l'union et une confiance inébranlable dans la destinée de la patrie.

Croire que dans une pareille situation quelques poursuites, quelques procès en cour d'assises ou devant la justice correctionnelle ramèneront le calme dans les esprits et dans les idées, est la plus chimérique des illusions, et il faut se résoudre à prendre le taureau par les cornes, sans se préoccuper des conséquences qui peuvent en résulter.

M. Cavaignac avait admirablement résumé la situation en disant qu'aucune raison de salut public ne justifierait la condamnation d'un innocent.

Ceux qui étaient opposés au début à la revision du procès disaient que cet acte constituerait une suspicion, une injure vis-à-vis des conseils de guerre et de leurs membres. Rien n'est moins exact. Les conseils de guerre, comme tous les tribunaux, jugent d'après des documents et des témoignages: si les documents sont falsifiés, si les témoignages sont mensongers, si les expertises sont inexactes ou manquent de caractère probant, si les passions politiques ou religieuses tendent à dénaturer la nature des faits, les juges peuvent rendre dans leur âme et conscience un arrêt qui ne soit pas l'expression de l'exacte vérité.

Il faut reconnaître, en second lieu, que les membres des conseils de guerre, n'étant pas des juges de profession, mais des juges occasionnels, peuvent commettre de bonne foi des illégalités. C'est ainsi que les défenseurs de Dreyfus prétendent que des pièces soumises au conseil n'ont pas été communiquées, au préalable, à l'accusé. Si cette illégalité a été commise, il fallait le reconnaître loyalement, et l'honneur du conseil de guerre ne se trouvait encore une fois nullement engagé; c'était simplement une preuve de son inexpérience judiciaire.

La question du bordereau est devenue plus obscure à mesure qu'on l'éclaircissait, et il résulte des divers rapports faits par les princes de la science en écritures qu'on ne peut asseoir sur de pareils documents une preuve certaine de culpabilité.

L'incident du faux du lieutenant-colonel Henry vient jeter par-dessus tout cela, ainsi que je le disais dans mon dernier article, un caractère de suspicion générale sur l'ensemble de l'affaire, car il ne faut